



SM pour aménagement de zones d'activités économiques d'intérêt intercommunautaire  
(Siren : 257202275)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Rouessé-Fontaine
Arrondissement	Mamers
Département	Sarthe
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	04/07/2002
Date d'effet	04/07/2002

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Albert GESLIN

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	72610 ROUESSE FONTAINE
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	15 895
Densité moyenne	45,88

## Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
72	CC des Alpes Mancelles (247200546)	CC
72	CC des Portes du Maine Normand (247200678)	CC

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique</p> <p><i>Le syndicat a pour objet la réalisation des études, des acquisitions de terrains, l'aménagement, la promotion et la commercialisation de la zone d'activités économiques à proximité du futur échangeur de l'autoroute A 28 à Rouessé Fontaine pour y accueillir toutes activités économiques intéressées par l'attractivité du site. Le périmètre précis de la zone d'activités sera arrêté par l'organe délibérant du Syndicat mixte. Le Syndicat mixte aura pour mission d'acquérir par toute voie de droit l'ensemble des terrains ainsi délimités. Le développement économique sur les terrains situés à proximité de la route départementale 310, entre l'échangeur de Rouessé Fontaine et la future voie de contournement de Fresnay sur Sarthe, à l'exception de la portion qui traverse le territoire communal de Coulombiers, sera de la compétence du syndicat mixte. Le mode d'aménagement sera la procédure de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) telle que définie par le code de l'urbanisme, laquelle définira les périmètres d'aménagement. Le Syndicat mixte pourra éventuellement être chargé de la construction des équipements généraux ou des structures qui s'avèreront nécessaires à la réalisation de son objet (locaux collectifs, ateliers relais, bâtiments d'accueil, pépinière d'entreprises, bâtiments blancs du Conseil Général de la Sarthe...). Le syndicat mixte peut réaliser son objet par voie d'exploitation directe ou par convention de mandat ou de concession. Les zones d'activités aménagées par le syndicat mixte devront répondre à des critères de qualité notamment pour l'aménagement paysager, les services communs, le type d'entreprise à accueillir...</i></p>
<p>Aménagement de l'espace</p> <p>- Etudes et programmation</p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)